

Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 août 2008

N°J070124- CEMATE/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : KINGSPAN TAREC INDUSTRIAL INSULATION NV
Visbeekstraat 24 2300 TURNHOUT BELGIQUE

Marque commerciale : KOOLTHERM 37

Description sommaire :

Composition globale : Panneau de mousse rigide à base de résine phénolique.

Application : Isolation thermique

Masse : (37) kg/m³

Epaisseur : (40) mm

Coloris : Gris

Rapport d'essais : N° J070124 - CEMATE/1 du 25 août 2008

Nature des essais : Essai(s) par rayonnement.

Classement : | **M1**

Durabilité du classement (annexe 22) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° J070124 - CEMATE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages**.

Trappes, le 25 août 2008

Le Chef de la Division
Comportement au Feu



Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai
Emilie COLIN
Le Responsable de l'essai

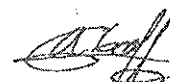
Guillaume LE GOFF

ESSAIS

Accréditation N° 1-
0606 Portée
disponible Sur www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724
: 01 40 43 37 00 Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92
313 320 244 Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP



Annexe page 1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 août 2008

N°J070124- CEMATE/1

et annexe de 3 pages

BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai	KINGSPAN TAREC INDUSTRIAL INSULATION NV
Date et référence de la commande	Courrier de commande du 04/07/2008 KINGSPAN
Producteur	TAREC INDUSTRIAL INSULATION NV KOOLTHERM
Marque commerciale et référence	37
Caractéristiques attestées par le demandeur	
Composition globale	Panneau de mousse rigide à base de résine phénolique.
Masse	(37) kg/m ³
Epaisseur	(40) mm
Coloris Caractéristiques	Gris
constatées par le LNE	conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	non contrôlée
Mot Clef DSC	Autre - Matériaux isolants

MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 2	Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexes pages 3 à 3	Résultats des essais, tableaux. Observations concernant les
Annexe page 4	essais Conclusion et classement
Annexe page 4	

Annexe page 2

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS
(REVELLEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

1. ESSAI(S) PRINCIPAL(AUX)

ESSAIS PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre dans les conditions définies, les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

éventuellement l'inflammation des gaz dégagés,

une propagation de la combustion. L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

NEANT

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus.

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement MO.

5. EPREUVES DE DURABILITE

Selon la NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

Essai par rayonnement

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	-	-	-	-	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	-	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme y /- (cm)	0	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective IA7-	0	0	0	0	
100. y_H g_f tiyIZAT	0	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

4. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 07/07/2008

Date de réalisation des essais : 19/08/2008

5. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le(s) classement(s)


M1

6. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 25 août 2008

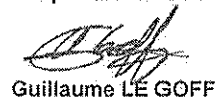
Le Chef de la Division
Comportement au Feu



Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai
Emilie COLIN
Le Responsable de l'essai



Guillaume LE GOFF

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.